

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2024

Après avoir constaté que le quorum est atteint avec la présence de treize Conseillers, Monsieur Le Maire les remercie de leur participation et ouvre la séance du Conseil Municipal de ce jour.

PRÉSENTS : M. THEROND Éric, Mme VARENNE Claudine, M. CARTERON Jacques, M. DOPEUX Laurent, Mme DURAND Valérie, Mme BERLIOUX Anne-Marie, M. DESFARGES Antoine, M. BELAQUES Jean-Baptiste, Mme ROUQUETTE Vanessa, M. MARTINROCHE Michel, M. ANDOCHE Éric.

ABSENTS : M. FOURY Alexandre, M. BASSET Loïc, Mme MANHES Nathalie.

Mme DURAND Valérie a été désignée secrétaire de séance

Monsieur Le Maire met à l'approbation le Procès Verbal et les délibérations de la dernière séance du Conseil Municipal du 16 mai 2024.

Approbation est faite à l'unanimité.

1 – VALIDATION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels est une obligation pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

Afin de répondre à cette obligation, la collectivité a renforcé sa démarche de prévention en établissant son document unique d'évaluation des risques professionnels.

Ce travail a été réalisé en étroite collaboration avec les services du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme, dans le cadre de leur mission « Accompagnement à la réalisation du document unique » et l'adjoint technique principal Frédérique RIBOULET, agent de prévention.

L'ensemble des services et matériels a été étudié afin de répertorier tous les risques potentiels. Les agents ont également été consultés afin d'analyser leurs postes de travail.

Le document unique d'évaluation des risques professionnels permet d'identifier et de classer les risques rencontrés dans la collectivité afin de mettre en place des actions de prévention pertinentes. C'est un véritable état des lieux en matière d'hygiène et de sécurité du travail.

Sa réalisation permet ainsi :

- de sensibiliser les agents et la hiérarchie à la prévention des risques professionnels,
- d'instaurer une communication sur ce sujet,
- de planifier les actions de prévention en fonction de l'importance du risque, mais aussi des choix et des moyens,
- d'aider à établir un programme annuel de prévention.

Le document unique doit être mis à jour une fois par an en fonction des nouveaux risques identifiés ou lors d'une réorganisation modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de travail. Il relève de l'entière responsabilité de l'autorité territoriale qui doit donc veiller à ces prescriptions.

Plus largement, le document unique d'évaluation des risques professionnels est amené à évoluer en fonction des situations rencontrées et des actions mises en place pour diminuer les risques professionnels et améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité.

Le document unique sera consultable par voie dématérialisée et/ou matérialisée auprès du secrétariat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, par vote à main levée.

VOTE : Approbation à l'unanimité

2 – FINANCES LOCALES : LIGNE DE TRÉSORERIE POUR RÉHABILITATION MAIRIE ET ANNEXES

Monsieur Le Maire propose de solliciter une ligne de trésorerie à hauteur de 100 000 € en vue de mener à bien les différents travaux, notamment ceux de la réhabilitation de la Mairie, dans l'attente du reversement des subventions et du FCTVA.

Il s'avère nécessaire de réaliser cette ligne sur une durée d'un an ou deux.

Une demande de proposition va être effectuée auprès de deux organismes pour une durée d'un an, voire deux en fonction des taux sur un taux fixe.

Après cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, par vote à main levée :

- autorise Monsieur Le Maire à ouvrir cette ligne de trésorerie, en fonction de son choix,
- choisit l'option de remboursement sur 1 an ou 2 à taux fixe,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'offre retenue.

VOTE : Approbation **à l'unanimité**

3 - EMPRUNT ASSAINISSEMENT

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,

Vu le budget primitif du 9 Avril 2024,

Considérant que par sa délibération du 9 Avril 2024 le Conseil municipal a décidé la réalisation de projets relatifs à des travaux d'assainissement.

Il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de : 70 000 € pour la réalisation des travaux suite à l'étude diagnostic d'assainissement de 2022 et des devis réalisés.

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement.

Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière.

Après avis favorable de la commission des finances en date du 9 Avril 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, par vote à main levée,

Article 1 : d'adopter le plan de financement ci-dessus nécessaire à l'équilibre de l'opération,

Article 2 : d'autoriser le maire à négocier librement les conditions financières du prêt (durée, taux, périodicité notamment) avec les établissements bancaires, pour un montant de 70 000 euros.

Article 3 : d'autoriser le maire à signer le contrat de prêt.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 5 : Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

VOTE : Approbation **à l'unanimité**

4 – SUIVI FLORISTIQUE PRÉ DU LAC

UniVegE, est un service de l'université-Clermont-Auvergne dont la thématique de recherche est l'étude des changements d'habitats naturels au moyen des bio-indicateurs végétaux, notamment dans l'optique de comprendre l'effet du changement climatique.

Il propose d'étudier les zones humides du Pré du Lac.

Un profil socio-écologique temporel (PSET) sera réalisé dans le Pré du Lac pour établir un état initial avant travaux dans le drain et le suivi ultérieur après travaux. Il sera mis en place dans le secteur du marais en amont, transversalement au drain, pour suivre l'évolution de la flore et des habitats naturels dans l'avenir. Ce profil sera borné (aimants) et géoréférencé (GPS de précision).

Il comprendra :

- Un profil topographique de surface (niveau laser) ;
- Un profil profond de l'épaisseur de tourbe (à la perche) ;
- Des relevés complets de la flore, le long de différentes sections du profil.

Les paramètres suivis seront les suivants :

- Bilan floristique complet ;
- Suivi différencié des couvertures végétales, arbustive, herbacée, muscinée et de la colonisation par les ligneux ;
- Suivi des variables écologiques (T, N, pH, H, L)
- Suivi de la richesse et de la diversité spécifiques.

Ces travaux sont prévus en juin 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, par vote à main levée :

Article 1 : d'autoriser le suivi à titre gracieux

Article 2 : de permettre les travaux requis,

Article 3 : d'autoriser les demandes de subventions correspondantes aux travaux requis.

VOTE : Approbation à l'**unanimité**

9 – QUESTIONS DIVERSES :

a) Cantine scolaire. Le prestataire Étape Auvergne augmente ses tarifs à partir de la rentrée à cause de la hausse des coûts de production. Le prix du repas passera à 4,20 €.

Un groupe de travail de travail composé de 4 élus va se constituer afin d'étudier toutes les opportunités.

b) Le conseil d'école a eu lieu le Vendredi 14 Juin 2024. Les effectifs se maintiennent, passant de 32 élèves actuellement à 38 élèves pour la rentrée de septembre 2024.

c) Job d'été : 3 saisonniers ont été pris pour cet été afin de répondre aux différents besoins de la commune d'Yronde et Buron.

d) Elagage pour la fibre : Le samedi 13 Juillet 2024 sera consacré à une journée d'élagage pour l'arrivée de la fibre où chaque administré est convié à participer. Les inscriptions se feront auprès de la Mairie

e) Elections législatives du 30 Juin 2024 et 7 Juillet 2024. Les scrutins seront ouverts de 8 heures à 18 heures.

f) Bulletin municipal. Le prochain numéro paraîtra courant juillet.

Fin de séance à 21 h 47

Prochaine réunion du Conseil Municipal le Jeudi 18 Juillet 2024

La Secrétaire,

Valérie DURAND

Le Maire,

Éric THEROND